

# **CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DE L'ESPACE KAIROS**

Les membres de Kairos et les professionnels sous-traitants intervenant pour Kairos souscrivent à cette charte permettant de définir un cadre éthique auquel pourront se référer les bénéficiaires de nos services et toutes les instances ou institutions partenaires.

Cette charte s'appuie initialement sur les principes humains de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; elle détermine la philosophie au sein de laquelle est née l'espace Kairos et définit le socle et le sens dans lesquels toutes interventions et collaborations s'inscriront. Enfin, cette charte éthique permet de définir la qualité des professionnels et des interventions proposées par Kairos.

Nos engagements au travers de la Charte Ethique de l'espace Kairos :

## **A - Sens & Valeurs**

A1 – L'espace Kairos a pour vocation de proposer l'accès à un ensemble de services visant l'accompagnement, la connaissance de soi et le changement. Ainsi, selon les besoins des usagers, ils auront accès à des formations, des coachings et des thérapies, dans le but de se connaître, d'acquérir des nouvelles compétences, de dépasser leurs limites et de mettre en œuvre ce qu'ils sont au profit de leurs objectifs personnels et professionnels.

A2 – Les valeurs portées par l'espace Kairos et que nous retrouvons tant dans nos postures que dans nos services, sont : acceptation, altérité, ambition, authenticité, autonomie, bienveillance, cadre, changement, cohérence, congruence, combativité, compréhension, créativité, différence, équilibre, indépendance, intégrité, liberté, ouverture d'esprit, positivité, professionnalisme, réalité, respect de soi, respect des autres, responsabilisation, sécurité, sens, sincérité, solidarité, tolérance.

A3 – L'espace Kairos s'attache à défendre la liberté d'être de chaque être humain, dans ce qu'il est et dans les valeurs qui le constituent.

Il mise sur l'intelligence individuelle et collective comme moyen de changement des personnes et des organisations, tout en respectant les limites réelles de l'individu et de son environnement.

L'espace Kairos se veut être un lieu et un temps d'ouverture, de transmission, de développement et de réalisation.

## **B - Compétence et diversité**

B1 – Tout professionnel et association adoptant cette présente charte s'engage à avoir une formation professionnelle approfondie théorique et pratique, et n'accepte que les formations et actions d'accompagnement (coaching et thérapie) pour lesquelles il est compétent.

B2 – Nous nous engageons à mettre à jour nos savoirs et compétences au travers de supervision, intervision, formation et tout autre moyen de travail sur soi, dans l’objectif de proposer des services d’accompagnement de qualité au public visé.

B3 – Tout professionnel s’engage à justifier d’un statut professionnel déclaré.

B4 – L’espace Kairos se veut proposer l’accès à des professionnels de l’accompagnement venant de divers horizons, tant dans la fonction professionnelle que dans l’orientation théorique et la pratique.

B5 – Que ce soit en coaching, en thérapie ou en formation, nous prenons en compte la complexité du fonctionnement humain, dans sa réalité physique, psychique, émotionnelle, spirituelle et interactionnelle.

B6 – Que ce soit en coaching, en thérapie ou en formation, nous nous soumettons à une obligation de moyens, et non de résultats.

### **C – Respect et Liberté**

C1 – Nous, professionnels, nous respectons dans ce que nous sommes, notre personnalité, notre vécu, nos croyances, nos limites et nos possibilités. Ainsi, nous ne nous engageons dans des actions de formation, de coaching et de thérapie, que si ces actions respectent notre intégrité et notre équilibre. Nous sommes libres de signaler toute situation mettant en péril notre intégrité, afin de maintenir la cohérence de notre pratique et de nos valeurs.

C2 – Par cette charte, nous nous engageons à respecter les usagers dans leur intégrité, leur histoire, leurs limites, leurs valeurs, leur spiritualité, leurs croyances et leurs possibilités. Egalement, nous nous engageons à respecter nos confrères professionnels.

C3 – Nous nous engageons à respecter la liberté des usagers quant à leur désir et leur droit d’interrompre les services contractés auprès de Kairos.

C4 – Nos formations, nos coachings et nos thérapies se font dans le plus grand respect des croyances de chacun et aucun prosélytisme ne sera accepté tant par les professionnels que par les usagers.

C5 – Nos formations, coachings et thérapies respectent la législation en vigueur, particulièrement en matière de droit d’auteur, de duplication informatique et de propriété intellectuelle.

C6 – Kairos peut utiliser son droit de refuser un contrat de coaching, une demande de thérapie ou une inscription à une de ses formations pour une raison propre à l’organisation ou pour incompatibilité avec sa charte éthique. Kairos s’autorise à ne pas prolonger de partenariat avec un intervenant pour les mêmes raisons.

C7 - Egalement, les stagiaires et coachés s’engagent à respecter les formateurs et coachs dans leur intégrité, leur personnalité, leurs connaissances et leurs choix pédagogiques.

## **D – Confidentialité et Anonymat**

D1 – Nous nous engageons à appliquer une totale discrétion quant aux informations relatives aux patients, aux clients, aux apprenants et aux entreprises liées à l'action contractée avec Kairos.

D2 – Nous nous engageons à ne pas transposer les informations relatives au public en dehors du cadre de la formation, du coaching ou de la thérapie.

D3 – Si toutefois, les situations de formation, de coaching ou de thérapie font l'objet d'une analyse de pratique ou de supervision ou de travail écrit, les professionnels s'engagent à rendre anonymes leurs discours et leurs écrits afin que l'intimité et l'intégrité des personnes soient entièrement protégées.

## **E – Cadre lié à la formation**

E1 - Avant l'action de formation, Kairos s'engage à fournir au professionnel sous-traitant : les caractéristiques de l'intervention, les informations sur le public ou sur l'entreprise, un dossier contenant la convention d'intervention, une déclaration sur l'honneur, les feuilles d'émargement, les feuilles d'évaluation de l'action et la présente charte. Le professionnel s'engage à participer à toute réunion de préparation, de coordination, à remettre le dossier précité signé et daté, et à faire savoir ses besoins en termes de matériel pédagogique.

E2 - Pendant l'action de formation, l'intervenant s'engage : à respecter le planning et le déroulement prévu ; à signaler tout dysfonctionnement ou toute difficulté dans le groupe ; à faire signer aux apprenants les feuilles d'émargement puis à les contresigner ; à recueillir les fiches d'appréciation remplies par les apprenants et à participer au rangement de la salle.

E3 – Après l'action de formation, le formateur intervenant remet sous 10 jours sa facture nécessaire au règlement de sa prestation. Kairos s'engage à régler cette facture au maximum 30 jours après la fin de l'action de formation.

## **F – Règles de vie commune : hygiène et de sécurité**

F1 – Chaque intervenant doit respecter les notes de service et consignes de sécurité apposées sur les panneaux prévus à cet effet.

F2 – L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites dans les locaux de Kairos.

F3 – En vertu du décret du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux.

F4 – En cas de danger pour sa vie et sa sécurité, l'intervenant dispose du droit d'alerte et de la possibilité de se retirer.

F5 – L'intervenant n'a accès aux locaux que pour sa prestation et, en dehors des personnes nécessaires à la formation et des apprenants, il n'a pas la faculté d'introduire ou de faire introduire des étrangers.

F6 – Les consignes de fermeture, d'évacuation et de protection des locaux devront être respectés.

Fait en deux exemplaires

Date :

Signature :